



KAIPTC
...where peace begins



**MINISTRY OF
FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK**



Tendances et impacts de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans le Golfe de Guinée : Réponses des parties prenantes

RAPPORT

15-17 MAI 2023

Hôtel le Vaisseau, Abidjan



**Centre International Kofi Annan de Formation au Maintien de la
Paix Ministère des Affaires Etrangères du Danemark
Centre de Coordination Interrégional**

Auteur : Fiifi Edu-Afful (Ph.D.)

Tendances et impacts de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans le Golfe de Guinée : Réponses des parties prenantes

Copyright © 2022 by Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre

All rights reserved. Copyright in this publication as a whole is vested in the Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre [KA IPTC]. No part may be reproduced in whole or in part without the express permission, in writing, of both the contributors and the KA IPTC.

The opinions expressed in this publication do not necessarily reflect those of the Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre, its Governing Board, or the Government of Denmark. Authors contribute to KA IPTC publications in their individual capacity.

First published by the Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre, Accra-Ghana (2022)

About the Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre

The Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre is an ECOWAS Centre of Excellence that provides globally-recognised capacity for international actors on African peace and security through training, education, and research to foster peace and stability in Africa.

www.kaiptc.org



Acknowledgment

This publication is the output of a series of research and stakeholder engagements undertaken with the financial support of the Government of Denmark, through the Danish Ministry of Foreign Affairs, under the “Promoting Peace and Security in West Africa: Danish Support to KAIPTC 2021-2022” project. The project supports KAIPTC activities in three areas: Women Peace and Security (WPS), Responsibility to Protect (R2P), and Conflict Prevention (CP). Activities comprise research, training, and awareness-raising, with the research findings feeding into training courses, policy dialogues, and other events for stakeholder representatives at all levels, from UN General Assembly participants and ECOWAS and AU officials to community-level leaders.

Table des matières.....	1
Acronymes.....	2
Résumé.....	3
Principales recommandations.....	3
Discours officiels.....	4
PREMIÈRE SESSION PLÉNIÈRE.....	5
Exploiter le potentiel de l'économie bleue dans le golfe de Guinée.....	5
Tendances et conséquences de la pêche INN dans le Golfe de Guinée	6
Aperçu des cadres réglementaires relatifs à la pêche INN.....	7
La dimension genre en matière de pêche INN.....	8
DEUXIÈME SESSION PLÉNIÈRE.....	9
Renforcement des capacités et réponses des parties prenantes sur la pêche INN dans le GdG.....	9
Suivi, contrôle et surveillance des pêches.....	9
Collaboration et coopération régionales.....	10
Expérience des praticiens : Comment assurer la participation des femmes et soutenir leur rôle dans l'innovation ?.....	11
TROISIÈME SESSION PLÉNIÈRE.....	11
Côte d'Ivoire.....	11
Nigéria.....	12
Sénégal.....	12
Ghana.....	13
Togo.....	14
Bénin.....	15
Sierra Léone.....	15
Sessions en petits groupes.....	16
Mots de clôture.....	17
Annexe I : Programme du symposium.....	18
Annexe II : Liste des participants.....	18



ACRONYMES

EB	Économie bleue
CB	Croissance bleue
FJE	Fondation pour la justice environnementale
CSP	Centre de surveillance des pêches
PIB	Produit intérieur brut
GdG	Golfe de Guinée
IUU	Illégal, non déclaré et non réglementé
KAIPTC	Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix
EM	Économie maritime
EM	Économie marine
MRAH	Ministère des ressources animales et halieutiques
ONG	Organisation non gouvernementale
EO	Économie des océans
CNUCED	Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée
UNCLOS	Convention des Nations unies sur le droit de la mer

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La pêche illégale, non réglementée et non déclarée (INN) est un problème mondial, en particulier dans le golfe de Guinée (GdG). La pêche INN consiste à enfreindre les règles nationales et internationales. Elle a eu des effets économiques, environnementaux et sociaux majeurs sur les eaux côtières du GdG, qui assure la subsistance de millions de personnes. En tant que principale source de protéines des populations côtières, le poisson est essentiel à la sécurité alimentaire dans la région. Cette ressource est menacée par la pollution, le changement climatique, l'augmentation de la population, la pêche illégale et excessive. Cette pêche INN est interdite et les données sont rares, même si les estimations montrent que 40 à 65 % des poissons capturés dans la région le sont de façon illégale. De nombreuses espèces de poissons sont complètement exploitées ou épuisées, accroissant ainsi le risque de conflits liés à la pêche dans la région, avec des pêcheurs obligés de se rendre dans les pays voisins pour pêcher, ce qui crée une concurrence avec les locaux. De nombreux gouvernements sous-régionaux manquent de moyens logistiques et de répression pour gérer les problèmes liés à cette pêche. Ainsi, la pêche dans le GdG nécessite une protection des ressources marines et un engagement pour la lutte contre la pêche INN et les délits connexes.

Le symposium sur les *“Tendances et l’impact de la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN) dans le Golfe de Guinée”* fait partie de la coopération entre le gouvernement danois et le KAIPTC dans le cadre du projet *“Réponses intégrées aux menaces pour la sécurité et la sûreté maritimes dans le domaine maritime du golfe de Guinée en Afrique de l’Ouest et du Centre (2022-2026)”*. Ce symposium est le premier en son genre et le premier en Côte d’Ivoire. Il vise à rassembler les parties prenantes de divers secteurs, notamment gouvernements, universités, société civile, organisations régionales et internationales et secteur privé, pour discuter de la nature, de la portée et de l’impact de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la région. Il vise également à fournir une plateforme aux parties prenantes afin qu’elles partagent leurs expériences, les bonnes pratiques et stratégies pour une pêche durable dans le Golfe de Guinée. Il fournit aux participants une occasion d’engager le dialogue, de partager des expériences et d’explorer des solutions innovantes aux défis posés par la pêche INN dans le Golfe de Guinée. Il contribue aux efforts en cours de promotion des pratiques de pêche durables et assure la viabilité à long terme de

cette ressource essentielle. Ce symposium de trois jours a réuni des participants du Ghana, du Nigeria, du Bénin, du Sénégal, du Togo, de la Sierra Leone et de la Côte d’Ivoire. L’implication de participants d’horizons divers a permis de créer une plateforme pour une large compréhension nationale et transitoire du phénomène de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les objectifs globaux de l’atelier sont les suivants:

- Accroître la sensibilisation aux tendances et à l’ampleur de la pêche INN dans le GdG ;
- Mettre en évidence les incidences économiques, environnementales et sociales de la pêche INN dans le GdG;
- Discuter des mesures telles que les politiques et les approches recommandées pour lutter contre la pêche INN dans le GdG ;
- Identifier les possibilités de développement et de gestion durable de la pêche dans le GdG; et
- Améliorer la compréhension du cadre juridique et institutionnel de lutte contre la pêche INN dans le GdG.

Principales Recommandations

Voici quelques recommandations pour assurer la sécurité des côtes :

Pour améliorer la gouvernance des océans, quatre activités interdépendantes doivent être mises en œuvre : (a) une meilleure coordination intersectorielle, inter-juridictionnelle et transfrontalière ; (b) une compréhension et une appréciation de la connaissance du domaine maritime et de l’échange d’informations qui renforcent la confiance ; (c) une application conjointe de la loi entre les agences et les États ; et (d) un renforcement des capacités, considéré comme un processus de dialogue et d’apprentissage collectif sur la manière de relever les défis.

Patrouilles le long des côtes – et pour s’assurer qu’aucun pays à lui tout seul ne supporte la totalité du coût du maintien de la sécurité dans le Golfe de Guinée, des patrouilles conjointes peuvent être entreprises entre les pays pour garantir en permanence la présence en mer des agents de sécurité.

Engagement des autorités politiques - la volonté politique des dirigeants des États est nécessaire pour enrayer complètement la menace de la piraterie. Les parties prenantes doivent veiller à ce que les dirigeants ne perdent pas de vue le domaine maritime.

Exercices de coopération et formations - les pirates

du Golfe de Guinée sont sophistiqués et utilisent le plus souvent des équipements dont les agences de sécurité ne disposent. Il est donc nécessaire de les former et de les équiper.

Accroître la recherche - en raison du manque d'intérêt des gouvernements pour le domaine maritime, il est nécessaire de veiller à ce que les recherches et les résultats de pointe soient partagés et mis à la disposition des dirigeants pour qu'ils puissent apprécier les défis dans ce secteur.

Inclure des données sur les femmes, des analyses de l'impact des politiques et des initiatives et une meilleure documentation sur les questions relatives aux femmes dans le secteur de la pêche.

Enfin, ce qui manque dans les débats, c'est le lien entre la gouvernance et la sécurité : sûreté et sécurité, État de droit et transparence, respect des droits de l'homme, opportunités économiques durables et développement humain.

DISCOURS OFFICIELS

Mots d'ouverture : Général de Division Richard Addo-Gyane, Commandant du Centre de Formation International Kofi Annan au Maintien de la Paix (KAIPTC)

Le Commandant du KAIPTC, le Général de Division Richard Addo-Gyane, a souhaité la bienvenue à tous les participants et ouvert la conférence de trois jours. Il a déclaré que le GdG, riche en ressources halieutiques et marines, est devenu une cible importante pour les activités de pêche INN. Cette pratique illicite menace gravement la durabilité des ressources halieutiques et les moyens de subsistance de millions de personnes qui en dépendent. Par exemple, un rapport de la Fondation pour la Justice Environnementale indique que la région perd jusqu'à 2,3 milliards de dollars par an à cause de la pêche INN. Cette somme faramineuse pourrait être investie dans l'éducation, les soins de santé et les infrastructures afin d'améliorer les conditions de vie des habitants de la région. L'impact de la pêche INN dans le GdG est crucial pour l'écosystème marin. Les activités de pêche non réglementées et clandestines entraînent une surpêche qui, à son tour, conduit à l'épuisement des stocks de poissons et à la dévastation des habitats marins. Cette situation peut également avoir des conséquences considérables, notamment la perte de la biodiversité, le déclin de la productivité et la perte de revenus pour les petits pêcheurs. Il a ajouté que les parties prenantes ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la pêche INN dans le GdG. Il s'est dit convaincu qu'il est de la responsabilité collective des parties prenantes d'œuvrer en faveur d'une industrie de la pêche durable et responsable qui garantisse la préservation de l'environnement

marin et les moyens de subsistance de millions de personnes. Il a par ailleurs exprimé sa profonde gratitude au gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et au SEPCIM pour avoir gracieusement accepté d'accueillir le symposium, ainsi qu'au gouvernement du Danemark pour son appui continu, et a enfin souhaité que les délibérations soient fructueuses.

Mot de bienvenue (Commandant Kouassi Yao Jean Pierre) Secrétaire Technique chargé des Affaires Maritimes et Portuaires SEPCIM-AEM

Au nom de Son Excellence le Premier Ministre et des Hauts Fonctionnaires de l'Action de l'Etat en Mer (SEPCIM), le Commandant Kouassi Yao Jean Pierre a souhaité la bienvenue à tous à l'Hôtel le Vaisseau et à Abidjan. Il a déclaré que la décision du KAIPTC d'organiser le symposium en Côte d'Ivoire souligne l'intérêt du Centre pour les missions de formation au maintien et à la consolidation de la paix à travers l'Afrique et plus particulièrement entre le Ghana et la Côte d'Ivoire. Selon lui, cette décision s'inscrit dans le cadre de l'amitié, de la fraternité et de la coopération entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, promues par leurs deux chefs d'État, S.E. Alassane Ouattara et S.E. Nana Akufo-Addo. Il a évoqué l'importance des océans pour le bien-être économique des pays du GdG. Il a indiqué que les océans et les mers représentent environ 70 % de la surface de la terre, sans compter les rivières, les lacs et les fleuves terrestres. Les hydrocarbures et les poissons abondent dans la mer. Les activités portuaires, côtières, de transit et d'agriculture génèrent de l'argent dans ces zones. Près de 90 % des échanges commerciaux de la Côte d'Ivoire se font par voie maritime. La mer génère environ 80% du budget national de la Côte d'Ivoire. Ainsi, l'économie et le progrès ivoiriens dépendent donc de la capacité de toutes les parties prenantes à utiliser et à protéger les voies maritimes. Cependant, les crimes maritimes, en particulier la pêche INN, menacent ce potentiel.

Pour lui, la stratégie de sécurisation de notre domaine maritime doit nécessairement être transversale, inter-administration, bilatérale et multilatérale, voire internationale. Pour faire face à la menace de la pêche INN, la Côte d'Ivoire, en application des décisions du Sommet de Yaoundé et de l'esprit de la Réforme du Secteur de la Sécurité, a décidé de coordonner la lutte contre les menaces et les risques dans son domaine maritime, en créant le concept d'Action de l'État en Mer et en se dotant d'une stratégie dédiée, la " Stratégie Nationale de l'Action de l'État en Mer ", adoptée par le Conseil des Ministres du 5 novembre 2014. Le

caractère complexe et multiforme des questions de sécurité maritime a conduit le gouvernement ivoirien à confier la mise en œuvre de cette stratégie à une autorité interministérielle, à savoir le Premier ministre, sous la supervision du Conseil national de sécurité, et avec l'assistance du Secrétariat permanent de l'action de l'État en mer. La Côte d'Ivoire accueille plusieurs centres et structures internationales, dont l'ISMI (Institut interrégional de sécurité maritime) au sein de l'Académie régionale des sciences et techniques de la mer et le CRESMAO, le Centre régional de sécurité maritime pour l'Afrique de l'Ouest, à Abidjan. Ceci vise à réaffirmer son engagement en faveur de la sécurité et de la sûreté maritimes régionales et internationales. Au nom de SPECIM, le Commandant Kouassi Yao Jean Pierre a exprimé son infinie gratitude au KAIPTC et à ses partenaires, en particulier le Danemark, pour le renforcement des capacités des participants ivoiriens présents à cet atelier.

Orateur principal : M. Assoumany Gouromenan, directeur de cabinet, Ministère des ressources animales et halieutiques (Côte d'Ivoire)

M. Gouromenan a souhaité la bienvenue aux participants en Côte d'Ivoire et a exprimé ses sincères remerciements au Secrétariat permanent du Comité interministériel pour l'action de l'État en mer (SEPCIM AEM) pour avoir créé un environnement permettant aux participants de toute la région de se rencontrer et de discuter d'un problème majeur, à savoir la pêche INN. Il a déclaré que la pêche INN s'est développée dans l'ensemble du GdG, en particulier en Côte d'Ivoire. Cette pêche INN dans notre sous-région menace les communautés de pêcheurs, la sécurité alimentaire, impose des conditions de travail dangereuses et inhumaines, ainsi que la criminalité. La Côte d'Ivoire, comme toutes les nations du GdG, est vulnérable à la pêche INN et dispose de mesures réglementaires insuffisantes. Par ailleurs, des moyens logistiques et opérationnels sont mis en commun au niveau national et sous-régional pour coordonner les actions de l'Etat en mer, dans le cadre de la coopération entre les Etats membres du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO).

Il a ensuite affirmé que l'organisation de ce symposium est une initiative à saluer, car il est important d'examiner les tendances et les conséquences de cette pratique odieuse qu'est la pêche INN. Soulignant la réponse du gouvernement ivoirien dans la lutte contre la pêche INN, il a déclaré que le ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH), au nom du gouvernement ivoirien, a mis en œuvre une

politique sectorielle (PONADEPA) qui intègre cinq stratégies, dont la gestion durable des ressources halieutiques. Cette politique vise, entre autres, à améliorer le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) des pêches. M. Assoumany Gouromenan a déclaré que la Côte d'Ivoire a toujours agi pour améliorer et renforcer sa capacité à lutter contre la pêche INN. Parmi ces actions, on peut citer l'actualisation du plan national de lutte contre la pêche INN ; l'adoption d'un décret relatif aux modalités de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches et les arrêtés qui en découlent, dans le cadre de la loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture ; le processus de ratification et de mise en œuvre de l'Accord sur les Mesures du Ressort de l'État du port de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; le renforcement de la collaboration entre les administrations nationales et la coopération sous-régionale en matière de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches ; la création d'un Centre de surveillance des pêches (CSP) spécialisé dans le suivi satellitaire des unités de pêche ; et la mise en œuvre d'un projet d'amélioration du système de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches en appui à la Direction des pêches dans le cadre de la lutte contre la pêche INN.

M. Gouromenan a conclu en disant que la lutte contre la pêche INN nécessite la participation de tous, la coopération et la collaboration à plusieurs niveaux, et donc une approche collective. Il a invité tous les participants au symposium à travailler dans un esprit de solidarité afin de proposer de riches recommandations pour lutter contre la pêche INN dans le GdG. Il a remercié le gouvernement du Royaume du Danemark pour son soutien financier à travers son projet de sécurité maritime, et le KAIPTC pour avoir organisé le symposium en Côte d'Ivoire.

PREMIÈRE SESSION PLÉNIÈRE

Exploiter le potentiel de l'économie bleue dans le Golfe de Guinée

Le professeur Kwesi Aning, directeur de la Faculté des Affaires Académiques et de la Recherche du KAIPTC, a déclaré dans sa présentation que le 21e siècle est un siècle maritime. De meilleurs processus nationaux, une meilleure collaboration internationale et une bonne gouvernance des océans sont nécessaires pour exploiter le potentiel du domaine maritime. Deux discours sur la sécurité maritime se chevauchent, a-t-il déclaré. D'une part, les risques et les périls de la mer, et d'autre part, les implications géopolitiques, car l'autorité publique s'exporte au-delà des frontières extérieures dans le domaine

maritime “mondial”. Selon lui, ces deux réalités - la sécurité maritime et l'économie bleue - montrent qu'il est nécessaire de repenser les objectifs et les politiques de la gouvernance des océans. Toutefois, les connexions et liens entre ces deux discours sont mal compris. Plusieurs illustrations montrent les idées fausses qui dépeignent parfois le GdG comme zone caractérisée par une “exploitation contagieuse des ressources”, une “tragédie des produits” et un “banditisme avide de profits”. Dans son explication du sujet, deux questions se posent. Premièrement, qu'exploitons-nous, en tant que parties prenantes ? Deuxièmement, quels sont les potentiels dont nous parlons aujourd'hui ?

Il a indiqué qu'avant de s'engager, il peut être nécessaire de reconnaître le désordre conceptuel dans lequel nous nous trouvons en ce qui concerne : Économie bleue (EB), Économie maritime (EM), Économie océanique (EO), Économie marine (EM) et Croissance bleue (CB). L'analyse de l'économie bleue, de l'économie maritime, de l'économie des océans, de l'économie marine et de la croissance bleue permet d'établir des relations intéressantes entre ces trois éléments :

la durabilité et la gouvernance ;
l'économie et la protection des écosystèmes ;
le développement industriel et la localisation ; et
la croissance de l'économie des océans, le développement étant l'axe central qui les englobe.

Qu'est-ce que nous exploitons ?

Selon l'Union africaine, l'Économie Bleue est la “nouvelle frontière de la renaissance africaine”¹. Le domaine maritime du GdG comprend l'océan atlantique adjacent, des îles, des estuaires, des lagunes, des archipels, des deltas, des zones humides, des ruisseaux, des récifs coralliens, des forêts de mangrove, des plages de sable et des dunes, ainsi que les voies navigables intérieures telles que des lacs, des rivières, des chutes, des barrages et des cours d'eau qui sont des ressources vitales pour les communautés. Cependant, les pays du GdG, individuellement ou collectivement, sont confrontés à des défis croissants et multiformes dans leur domaine maritime. Les principales préoccupations concernent la surexploitation des ressources marines, la dégradation rapide de l'environnement marin par la pollution, l'érosion côtière et l'élévation du niveau de la mer, ainsi que les actes criminels en mer. La piraterie, les vols à main armée en mer, la contrebande, le trafic de drogue et d'êtres humains, la

pêche INN et l'immigration clandestine ont également des liens avec les groupes criminels transnationaux. Il a déclaré que l'Union africaine estime que l'économie bleue génère actuellement près de 300 milliards de dollars pour le continent, créant ainsi 49 millions d'emplois. Ces bénéfices et d'autres avantages cruciaux - notamment la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la biodiversité - dépendent entièrement de la santé des océans.

s et conséquences de la pêche INN dans le GdG

M. Barthelemy Blede, Administrateur Général des Affaires Maritimes et Portuaires et expert maritime, a donné un aperçu de la pêche INN dans le GdG. Il a défini les concepts suivants :

Illégale : pêche pratiquée sans autorisation ou en violation des lois et règlements établis dans un État ou une organisation de gestion des pêches.

Non déclarée : pêche dont le produit n'a pas été déclaré aux autorités compétentes ou a été déclaré partiellement ou faussement.

Non réglementée : pêche pratiquée avec un navire sans nationalité, se réclamant de plusieurs nationalités ou avec une fausse nationalité.

En identifiant les acteurs impliqués dans la pêche INN, il a déclaré que les praticiens de la pêche industrielle et ceux de la pêche artisanale, ainsi que les vendeurs d'équipements de pêche interdits et les transformateurs de produits de la pêche INN sont tous parties prenantes de la pêche INN. Toutefois, la pêche industrielle pratiquée par de grands navires, y compris des navires-usines, reste la principale préoccupation.

Tendances : Modus operandi des acteurs de la pêche INN

Les activités entreprises pour échapper à la surveillance dans le GdG comprennent : la perturbation des systèmes de surveillance électronique, les fausses marques d'identification, le changement de nom en mer ou la dissimulation de l'identité des navires par des bâches, l'absence d'observateurs à bord des navires de pêche, la pêche sans permis par des navires locaux et l'incursion de navires étrangers dans les eaux des États côtiers sans permis de pêche. Parmi les autres tendances, citons la naturalisation et l'enregistrement frauduleux des navires par les acteurs de la pêche INN. L'absence de vérification de l'immatriculation précédente, l'incapacité à

¹Nations Unies. Commission économique pour l'Afrique (2016-03). L'économie bleue de l'Afrique : un manuel de politique. Addis-Abeba. © UN.ECA. <https://hdl.handle.net/10855/23014>

identifier le propriétaire ou l'opérateur précédent du navire, l'absence de vérification de l'historique des activités du navire, le manque de coopération avec d'autres États de la région et l'utilisation de pavillons de complaisance sont quelques-unes des actions auxquelles recourent les acteurs de la pêche INN.

Liens entre la pêche INN et d'autres formes de criminalité

La pêche INN, avec ses effets néfastes sur l'économie, la sécurité alimentaire, l'emploi et l'environnement marin, et ses liens avec la criminalité transnationale organisée, reste l'une des menaces maritimes les plus redoutées dans le GdG. Les actions qui y sont consacrées se heurtent à de nombreux obstacles, notamment la faiblesse de la coopération, le manque de transparence et la corruption. Les responsabilités étant partagées, seule une convergence d'actions entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux peut permettre de l'éradiquer. La figure 1 montre un transbordement en cours dans les eaux de l'Afrique de l'ouest entre deux chalutiers en pêche arrière et un navire frigorifique.

Figure 1: Transbordements effectués sans autorisation



Source: INTERPOL

Défis et résolution du problème de la pêche INN

Les défis se situent aux niveaux national, régional et international. Au niveau national, certains des défis identifiés sont les suivants :

- Amélioration de la coopération, de la coordination et de la communication entre les agences ;
- Transparence dans la délivrance des licences de pêche ;
- Adoption d'une législation plus restrictive ;
- Lutte contre la corruption ;
- Renforcement du personnel et des équipements de suivi, de contrôle et de surveillance ; et
- Implication des organisations de la société civile.

De même, au niveau régional, certains des défis identifiés sont les suivants :

- Renforcement de l'architecture de Yaoundé et du partage de l'information

- Renforcement de la coopération entre les États de la région

- Finalisation ou mise en œuvre d'instruments régionaux (code de conduite de Yaoundé, charte de Lomé, directives sur la pêche artisanale et les objectifs de développement durable, etc.

- Appui aux organisations sous-régionales de gestion des pêches (CSR, CPCO, COREP)

Au niveau international, les défis identifiés sont les suivants :

- Cessation des subventions aux navires venant pêcher dans les eaux de la région (Chine, UE, USA, Corée, Japon - top 5)

- Sanctions contre les pays laxistes (par l'UE)

- Projets et programmes de soutien à la pêche et à l'aquaculture, et

- Appui à l'architecture de Yaoundé (G7++FoGG).

Aperçu des cadres réglementaires relatifs à la pêche INN (M. Seraphin Dedi, ancien Secrétaire Général du CPCO/FWCO)

M. Seraphin Dedi a présenté une vue d'ensemble du cadre réglementaire qui régit la pêche INN. Il a déclaré que la pêche, y compris l'aquaculture, constitue une source vitale d'alimentation, d'emploi, de loisirs, de commerce et de bien-être économique pour les populations du monde entier, tant pour les générations actuelles que pour les générations futures, et qu'elle doit donc être pratiquée de manière responsable. Des normes internationales et régionales ont été publiées et adoptées pour garantir la conservation, la gestion et le développement efficaces des ressources aquatiques vivantes dans le respect de l'écosystème et de la biodiversité. Les États et tous les acteurs de la pêche sont encouragés à appliquer ces mesures et à leur donner effet. L'ensemble de ces mesures, codes ou principes constituent le cadre juridique applicable à la pêche. Elles constituent des réponses particulières à la pêche INN. Le cadre réglementaire comprend les éléments suivants

- 1982 : Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) ou Montego Bay.

- 1993 : Accord de la FAO sur la responsabilité de l'État du pavillon (FAOEP) ;

- 1995 : Accord des Nations unies sur les stocks de poissons (UNSPA) ;

- 2000 : Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée (CNUCED) ;

- 2007 : Convention de l'Organisation Internationale du

Travail sur le travail dans la pêche (C188) ; et 2009 : Accord sur les mesures relevant de la compétence de l'État du port (AMREP).

Tableau 1. Ratification des accords internationaux pertinents par les pays

	BENIN	COTE D'IVOIRE	GHANA	LIBERIA	NIGERIA	TOGO	SENEGAL	S. LEONE
1982 UNCLOS	X	X	X	X	X	X	X	X X X
1993 FAOEP	X		X					X
1995 ANUSP	-	X	X	X	X	X	X	X X X
2000 UNCTAD	X	X	X	X	X	X	X	X X X
2007 C188		X						
2009 AMREP	X	X	X	X	X	X	X	X X X

Les États perçoivent différemment l'interaction entre le droit international et le droit national. Il existe des États monistes et dualistes. Dans les États monistes, la ratification d'un traité international le rend immédiatement applicable au niveau national. La transposition du droit international dans le droit national ne nécessite aucune législation. En revanche, les États dualistes n'appliquent pas le droit international au niveau national.

D'une manière générale, la transposition des textes juridiques au niveau de l'État a connu une évolution positive au cours des dix dernières années. L'un des indicateurs est l'adoption d'une nouvelle loi sur la pêche intégrant les nouvelles dispositions internationales et régionales. Ainsi, les obligations attendues des États sont de plus en plus traduites dans des textes réglementaires, à savoir :

- Harmonisation et coopération renforcée
- Collecte et échange de données VMS
- Réglementation de l'accès aux ressources halieutiques pour la pêche artisanale
- Registres des navires de pêche autorisés à exercer des activités de pêche dans les eaux relevant de sa juridiction, y compris les navires de collecte et de soutien ; et communication de ces informations qui seront consignées dans un registre régional des navires autorisés à pêcher dans la zone.
- Responsabilité de l'État côtier (délivrance des licences)
- Déclaration de captures.

Défis et contraintes

Voici quelques-uns des défis et des contraintes associés au cadre réglementaire :
Faible engagement politique en faveur de l'adoption

de textes juridiques ;
Absence de conseillers juridiques dans les services de la pêche ;
Mauvaise connaissance du processus de ratification ;
Collaboration limitée avec le ministère chargé des affaires étrangères ;
Des cadres juridiques inadéquats pour la pêche et/ou l'absence de règlements d'application ; et
Nombre limité d'inspecteurs de pêche formés.

La reconnaissance de la pêche INN comme une menace maritime et le soutien des institutions internationales et des agences d'aide constituent de réelles opportunités pour renforcer les cadres réglementaires de lutte contre ce type de pêche. Cependant, lors de la ratification ou de l'adoption d'un nouvel instrument, les États doivent anticiper sa mise en œuvre effective en préparant des stratégies et des plans d'action détaillant les activités et les actions à entreprendre. La communauté internationale, les organisations internationales et les agences d'aide internationale doivent faciliter la mise en œuvre des instruments existants.

Dimensions genre dans la pêche INN (Dr. Fiifi Edu-Afful – Chercheur associé/KAIPTC)

Fiifi Edu-Afful a souligné le rôle important du genre dans le discours sur la pêche INN. Il a fait savoir que les femmes jouent un rôle crucial dans l'industrie de la pêche, en particulier dans le traitement post-récolte et la commercialisation du poisson. Leur contribution est souvent négligée, non appréciée et non quantifiée. Les éléments sexospécifiques de la pêche INN ne sont pas non plus clairs. Il s'est penché sur quatre questions.

Quel est l'impact de la pêche INN sur les femmes et les relations hommes-femmes ?

Quel rôle jouent les femmes dans la pêche et comment renforcer leur position ?

Comment le droit international aborde-t-il - ou n'aborde-t-il pas - les dimensions genre de la pêche INN ?

Comment les lacunes potentielles peuvent-elles être comblées ?

Comment la lutte contre la pêche INN peut-elle affecter les femmes et les relations hommes-femmes ? À quoi ressemble une réponse sexospécifique à la pêche INN ?

Le Dr. Edu-Afful a également fait indiquer qu'une pêche responsable et durable peut également conduire à de meilleures conditions pour les femmes en soutenant la stabilisation ou même la croissance des stocks de poissons près de la côte, des zones auxquelles les femmes ont plus facilement accès.

DEUXIÈME SESSION PLÉNIÈRE

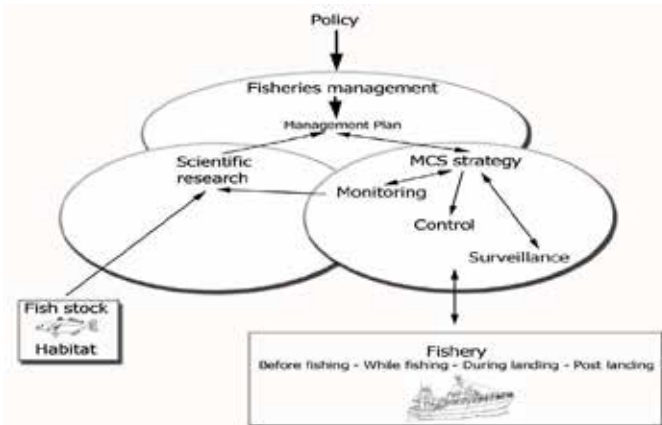
Renforcement de capacités et réponses des parties prenantes sur la pêche INN dans le GdG (Capt. à la retraite Dame Mboup (Global Fishing Watch, Sénégal))

Le Capitaine à la retraite Dame Mboup a souligné que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) constitue l'un des plus grands dangers pour les écosystèmes marins du GdG, car elle entrave les efforts nationaux et régionaux de gestion durable de la pêche et de conservation de la biodiversité marine. La pêche INN exploite les insuffisances administratives et les régimes de gestion médiocres sans capacités adéquates de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS). Il a indiqué que la pêche INN est omniprésente dans tous les types de pêche et qu'elle se manifeste sous de nombreuses formes en haute mer et dans les eaux sous juridictions nationales. Elle concerne tous les secteurs de la pêche et peut être liée à la criminalité organisée. Les ressources halieutiques qui pourraient être exploitées par des pêcheurs autorisés disparaissent en raison des pratiques de pêche illégales, ce qui peut entraîner l'effondrement des pêcheries locales et affaiblir la petite pêche artisanale dans les pays de la sous-région. Elle menace ainsi les moyens de subsistance, exacerbe la pauvreté et accroît l'insécurité alimentaire. Les pertes de valeur des captures subies par l'État côtier en raison de la pêche INN sont les plus évidentes. L'État côtier perd les taxes de débarquement, les taxes de licence, les impôts et autres redevances des opérateurs légaux. Il existe des conséquences macroéconomiques indirectes et induites. La chaîne d'approvisionnement est affectée par la perte d'argent et d'emplois dans les secteurs et activités en amont et en aval par rapport à l'activité de pêche. La pénurie de poisson a de graves répercussions sur les communautés qui dépendent du poisson pour leurs besoins en protéines. Les pêcheurs INN peuvent souvent entrer en conflit avec d'autres utilisateurs légaux. L'État est chargé de la gestion des ressources halieutiques qui appartiennent à la population, d'où son devoir d'en assurer l'exploitation durable. C'est pourquoi les parties prenantes doivent assurer le suivi des activités de pêche et la mise en œuvre des plans de développement, et savoir ce qui se passe en mer. Afin d'adopter les mesures du plan d'action international de manière cohérente, les pays ont été encouragés à élaborer leurs plans d'action nationaux visant à prévenir, décourager et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, en sélectionnant des mesures dans la "boîte à

outils" proposée par le Plan d'Action International et en les adaptant à leurs contextes respectives.

Suivi, contrôle et surveillance des pêches (M. Godfrey Baidoo Tsibu (consultant, Ghana))

M. Godfrey Baidoo Tsibu a déclaré que la région du GoG est décrite comme un point chaud pour la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). Cette situation est attribuée à la faiblesse du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des pêches. Il a également déclaré qu'environ 57% de la pêche INN en Afrique a lieu dans le GdG. Près de 2,7 tonnes métriques de poisson, d'une valeur de plus de 3 milliards de dollars, sont perdues chaque année à cause de la pêche INN. Cela entraîne invariablement une diminution des revenus de la pêche (licences, taxes, rapatriement des fonds), une augmentation des coûts liés au SCS, une diminution de la productivité des pêcheurs locaux, des conflits entre pêcheurs et contribue à l'épuisement des stocks de poissons et à l'inefficacité des mesures de reconstitution de ces stocks. La nécessité de faciliter l'utilisation durable des ressources halieutiques est le principe fondamental sur lequel reposent les programmes de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS). Le SCS concernent les opérations de routine en matière de pêche : avant la pêche, pendant la pêche, lors du débarquement du poisson et après le débarquement. Le but du SCS est de s'assurer que les mesures de gestion de la pêche, une fois convenues et adoptées par une autorité compétente, sont mises en œuvre intégralement et rapidement. L'objectif de ces mesures est de contribuer à une bonne gestion de la pêche en veillant à ce que des contrôles appropriés soient mis en place, surveillés et respectés. Le SCS ne doit pas être assimilée à l'application de la loi. Au contraire, cela doit encourager le respect des règles plutôt que la répression. Pour que le SCS soit efficace, les États doivent être désireux et capables d'exercer un contrôle sur leurs propres navires de pêche, ainsi que sur les navires naviguant dans leurs eaux et ports, afin de s'assurer que les pêcheurs respectent pleinement les dispositions pertinentes de la législation nationale et internationale et les accords en matière de gestion. La gestion moderne de la pêche exige que la stratégie, la planification et les activités de contrôle et de surveillance soient placées à un niveau beaucoup plus centrale et intégrée autour de la table de la gestion de la pêche.



Les systèmes de SCS doivent être développés pour des pêches spécifiques ou pour un groupe de pêches en interaction (interactions écologiques, de flotte ou de gestion). Une stratégie SCS doit prendre en compte les questions simples suivantes.

Quelles sont les exigences relatives aux types de pêches que vous gérez ?

Qu'est-ce qui est faisable en termes de cadre juridique ?

Qu'est-ce qui est réaliste en termes de ressources disponibles ?

Qu'est-il possible de mettre en œuvre dans la pratique, compte tenu de la situation politique et des parties prenantes de la pêche ?

Collaboration et coopération régionales (M. Gautier Amoussou (EcoBenin/Bénin))

M. Gautier Amoussou a parlé du rôle des organisations de la société civile (OSC) et de leur collaboration avec les municipalités côtières du Bénin. En 2014, l'Etat a apporté son soutien aux communes de Grand-Popo et de Comé pour la création de la Réserve Bouche du Roy - un site de MAB UNESCO, Réserve de biosphère transfrontalière du Mono. Une zone de 10 000 hectares d'écosystèmes côtiers préservés, comprenant 17 villages et 25 000 personnes, a été sécurisée. Grâce à l'élaboration et à l'exécution d'un plan de gestion, plus de 3 000 tortues de mer juvéniles ont été sauvées chaque année dans trois éclosiers communautaires. Il a indiqué qu'un projet de carbone bleu était en cours en partenariat avec les municipalités. Dans le cadre de ce projet, quatre études différentes sont menées pour contribuer à l'expansion d'activités telles que le "Mangrove Carbone" (PDD) sur le site Bouche du Roy. Plus de 10 ans de plaidoyer ont poussé le gouvernement à créer des Aires Marines Protégées (AMP). La promulgation du décret N°2022-003 du 5 janvier 2022 a été l'occasion de créer des AMP à Bouche du Roy et Donaten. L'AMP Bouche du Roy couvre une superficie de 184 km². Outre le projet carbone bleu, le gouvernement a également créé un centre

de formation en entrepreneuriat, hôtellerie, tourisme durable et restauration pour l'insertion des jeunes défavorisés en partenariat avec les communautés côtières. Un renforcement des capacités et un soutien ont également été apportés à 140 poissonniers et femmes transformatrices de sel en réponse à la pandémie de COVID 19.

M. Gautier Amoussou a ajouté que dans le cadre des plateformes des OSC sur la surveillance maritime et côtière dans le Golfe du Bénin, le Réseau Deltas du Golfe du Bénin a été créé en février 2018 avec 12 membres dont le Nigéria, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Le réseau est une plateforme volontaire d'acteurs de terrain, ancrée dans les territoires et au contact des communautés locales dans les estuaires, les zones de mangroves, les systèmes fluviaux et marins en Afrique de l'ouest. Les membres du Réseau Deltas du Golfe du Bénin ont pour objectif de partager, d'améliorer et de diffuser leurs outils, méthodologies et bonnes pratiques de gestion dans leurs territoires d'intervention respectifs afin d'aider les communautés locales à mieux vivre dans les zones côtières. Ensemble, le réseau entend travailler collectivement pour la conservation des ressources marines et côtières dans les zones du delta du Golfe du Bénin.

Dans le cadre d'une opération conjointe en partenariat avec le gouvernement du Bénin pour lutter contre la pêche INN dans le GdG, l'équipage de Sea Shepherd et l'organisation non gouvernementale (ONG) locale Eco-Bénin ont collaboré avec des agents chargés de l'application de la loi représentant l'Action de l'État sur la mer, la marine du Bénin et le ministère de la Pêche à bord du navire Bob Barker de Sea Shepherd pour une patrouille de 20 jours visant à mettre fin aux activités de braconnage dans les eaux béninoises. Cette première patrouille d'un partenariat d'un an, intitulée "Opération Guegou" (qui signifie "Gros thon" en langue locale wxla), a permis d'arraisonner et d'inspecter huit navires de pêche, dont l'un a été arrêté et dérouté au port de Cotonou, parce qu'il n'avait pas les documents nécessaires à bord. La patrouille - sous la direction du gouvernement béninois - a couvert l'ensemble des eaux béninoises et s'est particulièrement concentrée sur les frontières du Bénin avec le Togo et le Nigeria voisins, où des incursions de navires de pêche industrielle étrangers pêchant sans licence se sont produites dans le passé. La campagne a abouti à l'arrestation de 15 navires de pêche pour avoir pratiqué la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Expérience des praticiens : Comment assurer la participation des femmes et soutenir leur rôle dans l'innovation (Oulu Monique Debora GNENE)

Mme Oulu Monique Debora GNENE, vice-présidente de la FENASCOOP-CI, a parlé du rôle des femmes dans l'industrie de la pêche. Elle a rappelé que la pêche artisanale en particulier est le plus grand secteur de l'économie bleue en Afrique. Elle a affirmé que les femmes sont actives dans l'ensemble de ce secteur : elles préfinancent les sorties de pêche, réceptionnent, trient le poisson lors des débarquements, le transforment et le commercialisent. Grâce à leurs activités, les femmes permettent à plus de 200 millions de personnes en Afrique de se procurer du poisson à des prix abordables. C'est un rôle central que jouent les femmes quand on sait que le poisson représente en moyenne 22% de l'apport en protéines en Afrique subsaharienne, et ce, dans les pays africains les plus pauvres. Les femmes font preuve d'innovation au quotidien pour améliorer leurs conditions de travail et les conditions de vie de leurs familles. La première chose dont les femmes ont besoin, c'est d'avoir du poisson frais et transformé en quantité suffisante, de bonne qualité, à des prix abordables. Elle a conclu en demandant à tous ceux qui souhaitent investir efficacement dans des activités féminines innovantes dans le secteur de la pêche d'inclure des données sur les femmes, des analyses de l'impact des politiques et des initiatives et une meilleure documentation sur les questions relatives aux femmes dans le secteur de la pêche.

TROISIÈME SESSION PLÉNIÈRE

Présentations sur les tendances et les incidences de la pêche INN dans les différents pays :

Côte d'Ivoire

À la suite d'une récente guerre civile, la Côte d'Ivoire a éprouvé des difficultés à mettre en place des structures juridiques et des stratégies solides en matière de pêche, de gestion des ressources et de surveillance. Le poisson est une source vitale de nourriture et de protéines pour la population, chaque personne consommant environ 14 kg de poisson par an. La majorité des activités de pêche sont concentrées sur un plateau continental très étroit qui nécessite une gestion appropriée pour éviter la destruction de l'environnement marin, l'épuisement des stocks de poissons et l'effondrement potentiel des zones de pêche. À l'heure actuelle, la Côte

d'Ivoire dépend fortement des importations pour nourrir sa population et cette dépendance à l'égard de poissons coûteux provenant de l'étranger sera exacerbée si les ressources marines ne sont pas protégées de toute urgence. En ce qui concerne le cadre juridique, la Côte d'Ivoire dispose d'un arsenal juridique solide pour faire face au phénomène. Il s'agit notamment des lois suivantes :

Loi n°2016- 554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture, dont le titre IV est consacré à la police des pêches et à l'aquaculture (articles 63 à 113) ;

Loi n°2017- 442 du 30 juin 2017 portant code maritime, (articles 973 à 986) ;

Décret relatif aux modalités de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches, adopté le 08 décembre 2021

Ratification de l'accord sur les mesures de responsabilité de l'État du port (AMREP)

Au niveau institutionnel, plusieurs organismes ont été créés pour contribuer à la lutte contre la pêche INN. Le principal d'entre eux est le SEPCIM AEM, chargé de coordonner toutes les actions de l'État en mer en favorisant la collaboration inter-administrative et la mise en commun des ressources opérationnelles. Il y a aussi le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) ; la Direction des Pêches dont l'une des composantes est la Sous-Direction de la Surveillance des Pêches, chargée des inspections portuaires et des opérations de police des pêches (patrouilles et observations); le Centre de Surveillance des Pêches, rattaché à la Firme et spécialisé dans le suivi satellitaire des unités de pêche ; le Projet Pro-Surveillance des Pêches, chargé d'améliorer le système de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches ; la Stratégie Nationale de Gestion des Pêches (SNGP), composante du PONADEPA (2022 - 2026).

Mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pêche INN

Plusieurs mesures ont été prises aux niveaux stratégique, opérationnel et régional pour lutter contre la pêche INN. Au niveau stratégique, le processus de mise à jour du Plan d'action national de lutte contre la pêche INN, initié en octobre 2022, avec l'appui de la FAO est toujours en cours. Cependant, le gouvernement continue de renforcer les capacités opérationnelles des inspecteurs des pêches, dans le cadre de la mise en œuvre de l'AMREP. Au niveau de la surveillance satellitaire, il y a une couverture de la flotte de pêche industrielle, un appui stratégique aux patrouilles en mer et un échange d'informations avec les services compétents chargés d'assurer les missions de l'Etat côtier, de l'Etat du port et de l'Etat du pavillon. Au niveau des patrouilles maritimes,

la marine, en collaboration avec la direction des pêches, a effectué de nombreuses patrouilles pour lutter contre la recrudescence des activités illégales en mer. Au niveau des inspections portuaires, les autorités ont procédé à des inspections de navires de pêche et de soutien à la pêche, contrôlé le débarquement des captures de pêche industrielle, observé les débarquements et les transbordements des thoniers senneurs, entre autres. Au niveau de la coopération régionale, la signature d'un protocole d'accord le 02 novembre 2022 entre la Côte d'Ivoire et le Libéria a renforcé leur coopération dans la lutte contre la pêche INN.

Nigéria

Le Nigeria pratique une pêche à accès libre ; les captures ne sont pas limitées mais l'exploitation est réglementée par l'utilisation d'instruments et de mesures nationaux. Pour garantir la durabilité et l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques, le gouvernement fédéral du Nigeria a promulgué des lois et des règlements (Nwosu et al., 2011).

Instrument réglementaire dans le domaine de la pêche

Loi n° 108 de 1992 sur la pêche dans les eaux intérieures

Loi sur la pêche en mer (décret) n° 71 de 1992 (SFA)

Réglementation de 1992 sur les pêches maritimes (licences) (SFA-Licenses)

Règlement de 1992 sur la pêche en mer (pêche)

Règlement de 1995 sur les pêches maritimes (inspection du poisson et assurance qualité)

Règlement de 1993 sur la pêche intérieure (assurance de la qualité du poisson)

Règlement sur la zone économique exclusive n° 38 de 1978

Règlement sur les dispositifs d'exclusion des tortues (1996)

Le Nigeria doit également satisfaire aux obligations découlant d'une série d'autres instruments internationaux de gestion de la pêche et des ressources marines. Il s'agit notamment de :
La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (UNCLOS)

Le code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (CCRF)

L'accord des Nations unies sur les stocks de poissons (UNFSA)

L'Accord de conformité de la FAO (AC)

L'accord sur les mesures du ressort de l'État du port

(PSMA)

Plan d'action international sur la capacité de pêche, la pêche INN, les oiseaux de mer et les requins

La Convention sur la biodiversité (CBD)

Mesures de gestion dans le secteur de la pêche

Délimitation des eaux territoriales

Taille des mailles

Dispositif d'exclusion des tortues (TED)

Licences

VMS

Période de fermeture de la pêche (nouveau)

Collaboration (nationale, régionale et internationale)

Mesures politiques de lutte contre la pêche INN - Voie à suivre

Immatriculation de navires sous juridiction et contrôle (États du pavillon).

Système de certification des captures

Ratifier les instruments réglementaires internationaux.

Mesures de l'État du port

Renforcement des capacités des inspecteurs des pêches

Un meilleur système de suivi, de contrôle et de surveillance : Surveillance électronique à bord grâce à l'utilisation du VMS et de l'AIS, déploiement d'observateurs à bord des navires de pêche et inspection physique des captures, des engins et de la documentation.

L'examen de la législation et des cadres politiques prévoyant des sanctions rigoureuses pour décourager la pêche INN.

Coopération inter-agences/partage du renseignement.

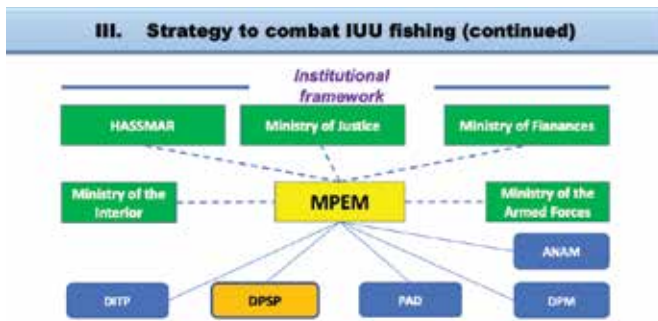
Sénégal

Lors de l'accession à la souveraineté internationale, la surveillance des pêches s'est organisée autour de la Direction des Pêches Maritimes dont le bras armé est la Marine Nationale. A partir de 1982, le gouvernement sénégalais a reçu l'appui du Canada avec le Projet de Surveillance des Pêches au Sénégal (PSPS). Ce projet a contribué à la révision de la législation, à l'acquisition de moyens navals et aériens, à l'installation de stations côtières le long du littoral et à la mise en place d'un programme d'observateurs. En 2000, l'État a créé la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP). En ce qui concerne le cadre juridique, le Sénégal dispose d'un cadre juridique solide pour lutter contre la pêche INN. Il s'agit notamment de :

La loi 2015-18 du 13 juillet 2015 portant code de la pêche maritime au Sénégal ;

Décret 2016-1804 relatif à l'application du code de

la pêche ;
 Plan d'action national de lutte contre la pêche INN (2014) ;
 Autres textes réglementaires (arrêtés ministériels, arrêtés préfectoraux, etc.).



Outre le cadre juridique, il existe des structures décentralisées telles que
 Services régionaux de pêche et de surveillance (SRPS)
 Stations de surveillance de la pêche côtière
 Points de contrôle et surveillance

Le Sénégal entreprend également des patrouilles actives en mer, des patrouilles aériennes, une surveillance participative, l'inspection des ports et l'utilisation active de capteurs. D'autres activités de réponse comprennent un programme d'embarquement pour les observateurs à bord des navires étrangers, la certification de l'origine légale des captures et des opérations conjointes dans la zone de la CSRP.

Initiatives en cours

De nombreuses activités sont en cours, notamment
 Renforcement de la coopération avec certains organismes de référence dans la lutte contre la pêche INN ;
 Mise en place un système de "GUICHET UNIQUE".
 Transposition de certaines dispositions relatives à la pêche INN ;
 Élaboration d'un plan d'action national pour lutter contre la pêche INN ;
 Généralisation de l'embarquement des observateurs à bord des navires ;
 Renforcer les capacités des agents de surveillance des pêches en matière de techniques d'enquête et de recherche d'indices ;
 Mise à jour du plan d'action national de lutte contre la pêche INN (adoption en cours) ;
 Projet de soutien de l'AMREP (mise en œuvre en cours)
 Elaboration d'un décret relatif au DPEP ;
 Mise à jour des textes législatifs et réglementaires

Ghana

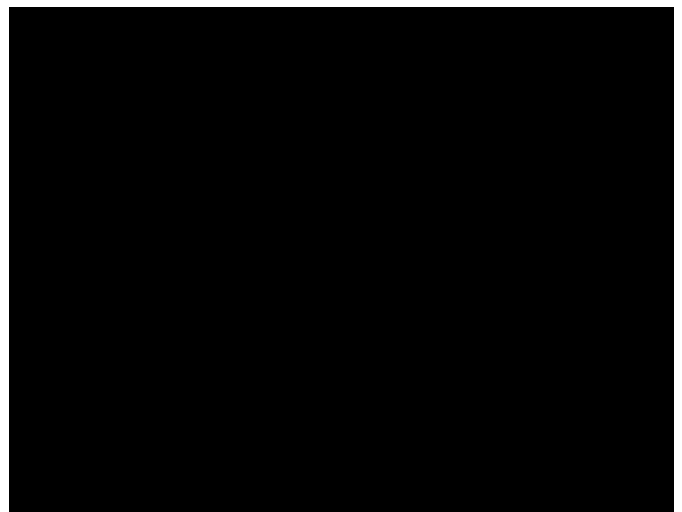
Le Ghana a accès à des stocks de poissons importants et précieux. La production nationale totale, y compris l'aquaculture, s'élève à environ 440 000 tonnes par an. Cette production de poisson représente un revenu annuel de plus d'un milliard de dollars. En termes d'économie globale, le secteur de la pêche représente au moins 4,5 % du PIB. Ces chiffres soulignent le rôle prépondérant que joue la pêche dans l'économie ghanéenne, comme c'est le cas depuis de nombreuses générations. Les ressources halieutiques représentent 60 % des protéines animales nationales. Au cours des dernières décennies, la pêche de capture au Ghana a connu une tendance à la baisse. Les besoins annuels actuels sont de 1 268 800 tonnes et la production annuelle de 628 617,53 tonnes, soit 49,5 % (MoFAD, 2021).

Quelques causes du déclin

Les causes de ce déclin sont la surcapitalisation, le système d'accès libre, les subventions gouvernementales et la pêche INN.

Efforts pour atténuer le déclin

Il est nécessaire que les parties prenantes s'engagent en permanence, que les autorités de pêche traditionnelles soient responsabilisées et que des systèmes de surveillance électronique soient utilisés (VMS, AIS, CAMARAS ONBOARD-pilot). En outre, les arrestations et les poursuites, la collaboration et l'échange d'informations, le renforcement de la surveillance en mer (patrouilles, ratissage des plages) et l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA) constituent des efforts essentiels pour atténuer le déclin de la pêche.



Le cadre juridique de la pêche au Ghana est régi par les textes suivants :

Loi sur la pêche, 2002 (loi 625)

Règlementation sur la pêche 2010 (L.I. 1968)

Loi de 2014 sur la pêche (modifiée), (loi 880)

Règlementations (modifiées) 2015 (L.I. 2217)
Politique de cogestion pour le secteur de la pêche (2020)
Plan de gestion des pêches maritimes du Ghana (2022 - 2026)
Plan national de développement de l'aquaculture au Ghana (2023-2027)

Togo

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la pêche INN serait responsable d'une capture annuelle de 11 à 26 millions de tonnes de poissons, privant ainsi l'économie mondiale de 10 à 23 milliards de dollars US. En Afrique de l'ouest, les pertes économiques liées à la pêche INN sont estimées à 1,3 milliard de dollars US et les 6 pays du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO), qui forment le Groupe de Travail Afrique de l'ouest, perdent 300 millions de dollars US par an. La pêche INN concerne notamment la pêche sans autorisation, la pêche effectuée dans des zones interdites, la pêche avec des engins interdits, la pêche avec des méthodes interdites, la pêche dépassant les quotas, la pêche d'espèces interdites et la pêche pendant la période de repos biologique. Au Togo, la pêche artisanale a deux composantes : la pêche artisanale maritime et la pêche continentale. En ce qui concerne la pêche artisanale, entre 600 et 700 pirogues, tous engins confondus, pratiquent la pêche artisanale maritime au Togo. Sept types d'engins sont utilisés dans la pêche artisanale maritime au Togo, à savoir (i) la senne de plage (Yovodo*), (ii) la senne tournante (Watsa*), (iii) le filet maillant de fond (Tonga*), (iv) le filet maillant de surface (Awli*), (v) le filet flottant (Gbéla*), (vi) le filet à requins (Anifa*) et (vii) la ligne (Akpom*).

Par contre, pour la pêche industrielle, quatre chalutiers battant pavillon togolais pratiquent la pêche industrielle au Togo. La longueur de ces navires varie entre 7 et 23 mètres. Le Togo ne dispose pas d'une flotte opérant en haute mer.

Le cadre juridique et institutionnel de la pêche est régi par les textes suivants :

La loi n° 2016-026 du 11/10/2016 portant réglementation de la pêche et de l'aquaculture au Togo.

La loi n° 2016-028 du 11/10/2016 portant code de la marine marchande au Togo

Le décret n° 68/10 /MAEP/Cab/SG/DPA du 04/08/2010 fixant les modalités d'exploitation des ressources halieutiques dans les eaux sous juridiction togolaise

Arrêté n °336 /MEF/SG/DGTCP/DELFI/2019 du 26/11/2019 fixant les frais de délivrance des autorisations de pêche, des activités post-capture et d'établissement des cartes professionnelles.

Le Togo a adhéré à l'accord sur les mesures relevant de la juridiction de l'État du port (AMREP) de la FAO. la création du Haut Conseil de la Mer (HCM) ; la création de la préfecture maritime (PREMAR) ; l'adoption de la loi n° 2016-004 du 11 mars 2016 relative à la lutte contre la piraterie et autres actes illicites et à l'exercice par l'Etat de ses pouvoirs de police en mer ; l'adoption de la loi n° 2016-027 du 11 octobre 2016 portant nouveau code pénal.

Au niveau opérationnel, le Togo a pris des initiatives et mène les actions suivantes :

mettre en place une unité de contrôle des conteneurs mixtes (UMCC) ;

mettre en place un groupe de travail national pour lutter contre la pêche INN ;

a élaboré un plan d'action national pour lutter contre la pêche INN ;

mettre en place un dispositif de contrôle par satellite pour les navires (VMS) ;

a organisé une foire pour l'enregistrement des bateaux de pêche artisanale.

l'organisation trimestrielle de patrouilles mixtes par la préfecture maritime ;

l'organisation d'exercices périodiques de patrouilles en mer en collaboration avec des coopérants étrangers (African Nemo et Obangame-express) ;

l'inspection des navires de pêche et des cargos frigorifiques.

Efforts et actions pour lutter contre la pêche INN au Togo

La création d'un tribunal spécial pour juger et amender tous les actes de piraterie, ainsi que les actes illégaux, y compris la pêche INN. La mise en place de l'Action de l'État en mer a permis de mettre en coopération et de coordonner les agences et structures impliquées. Les patrouilles mixtes trimestrielles et la mise en place du système de surveillance AIS et VMS au niveau de la Direction de la pêche, de la Préfecture maritime et de la Direction des affaires maritimes sont quelques-unes des actions entreprises pour lutter contre la pêche INN. En outre, les pêcheurs et les poissonniers reçoivent une formation périodique sur les sources de revenus alternatives afin de leur permettre de supporter les périodes de fermeture de la pêche. La construction d'un nouveau grand port de pêche en partenariat avec la JICA a permis au Togo de rassembler une grande partie des pêcheurs sur le site. Ceci a permis d'avoir périodiquement une statistique des prises et des types de poissons pêchés.

Bénin

La pêche INN est un problème persistant au Bénin et dans d'autres pays d'Afrique de l'ouest depuis des décennies. La pêche INN représente environ 40% de tous les poissons capturés dans la région et menace les moyens de subsistance d'environ 7 millions de personnes, selon GFW. Le potentiel des ressources halieutiques : plus de 257 espèces de poissons, 10 espèces de crustacés et 4 espèces de céphalopodes. Les acteurs de la pêche artisanale : 5 722 pêcheurs dont 54% de Béninois, 43% de Ghanéens et 3% de Togolais avec une flotte d'environ 900 embarcations. Les stocks de poissons de la région sont en forte diminution. Située en Afrique de l'ouest, entre l'océan Atlantique, le Togo, le Nigeria, le Burkina Faso et le Niger, avec une population de 11 millions d'habitants et une façade maritime de 125 km, le Bénin a une consommation par habitant de 9,48 kg/an et la contribution du secteur de la pêche au PIB est de 3 %. Depuis plus d'un demi-siècle, les ressources halieutiques sont exploitées de manière abusive et frauduleuse, endommageant l'écosystème et privant les gouvernements de revenus et de moyens de subsistance.

Actions mises en œuvre

Depuis 2007, un plan d'action national a été élaboré et adopté sur la base des dispositions du Plan d'action international de la FAO. Le Bénin et les cinq autres États du GdG du Centre-Ouest ont créé en 2007 un Comité de coopération dans la lutte contre la pêche INN. Au niveau réglementaire et législatif, il y a eu l'adoption de la loi-cadre sur la pêche et l'aquaculture. Il y a aussi le nouveau code de procédure pénale de la République du Bénin. D'autres cadres juridiques existent :

La loi 2010-11 du 7 mars 2011 portant code maritime au Bénin :

2018, adoption de certains décrets d'application : Décret n° 2018.335 du 25 juillet 2018 fixant les conditions et modalités d'exercice de la pêche en République du Bénin.

Décret 2018. 334 fixant les modalités d'exercice de l'aquaculture en République du Bénin.

Ces dispositions législatives sont complétées par des arrêtés :

Par exemple, l'arrêté interministériel n° 694 / MDR / MTPT / DC / SG / DA / DP / DMM du 11-19-99 fixe les conditions d'exercice de la pêche dans les eaux sous juridiction béninoise : il interdit la pêche industrielle à moins de 5 milles.

Loi 2022 N°095/APRM/DC/SGM/DPAF/DPH/CJ/ SA/071SGG22 Fixant les conditions et modalités d'exercice de la pêche maritime industrielle dans les eaux sous juridiction béninoise ;

Loi 2022 N°092/APRM/DC/SGM/DPAF/DPH/CJ/ SA/071SGG22 Fixant les conditions et modalités d'octroi de la carte de pêche professionnelle en République du Bénin

Au niveau international et régional, le Bénin est partie à plusieurs accords, conventions et directives dans le domaine de la pêche :

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer signée à Montego Bay le 10/12/82 ;

Accord sur les mesures relevant de la compétence de l'État du port du 22 novembre 2009, ratifié en 2021

L'accord de conformité de la FAO de 1993 ;

L'accord de la conférence des Nations unies sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs de 1995 ;

Le plan d'action international (PAI) de 2001

Le Bénin a également ratifié plusieurs conventions pertinentes de l'Organisation maritime internationale (OMI) relatives à :

la gestion des mers et des océans,

à la sécurité et à la sûreté maritimes ; et

la protection de l'environnement marin.

Difficultés de mise en œuvre des cadres juridiques

Certaines difficultés sont liées à l'insuffisance d'un budget substantiel, au retard dans le déblocage du budget alloué et au manque de moyens d'interventions rapides.

Sierra Léone

La Sierra Léone est un pays côtier d'Afrique de l'ouest qui compte plus de 7 millions d'habitants. Sa zone économique exclusive (ZEE) couvre 205 611 km² et englobe des zones de pêche particulièrement riches et productives. La pêche industrielle en Sierra Léone est pratiquée dans un rayon de 6 à 200 milles nautiques du plateau continental et de la zone économique exclusive (ZEE). Pêche industrielle - Actuellement, environ 80 navires de pêche industrielle, y compris des thoniers. Pêche artisanale et terrestre - plus de 12 000 pirogues.

Le cadre juridique et institutionnel de la pêche est régi par les éléments suivants :

Loi sur la pêche et l'aquaculture 2018

Règlement sur la pêche et l'aquaculture, 2019

Réponse de la Sierra Léone à la pêche INN

Installation d'un transpondeur VMS sur tous les navires de pêche titulaires d'une licence

Déploiement d'observateurs des pêches sur tous les navires titulaires d'une licence - plus de 150 observateurs des pêches, y compris des observateurs scientifiques

Inspection en mer - Utilisation de PB SIK et de RHIB pour patrouiller dans la SL IEZ et la ZEE
Inspection portuaire - Mise en œuvre des mesures de l'État du port, déversement local et contrôles de zones
Arrestation et poursuites
Plan d'action national de lutte contre la pêche INN, 2018
Plan d'inspection des pêches
Plan de gestion des pêches
Centre conjoint de surveillance (JOC) - surveillance à distance de tous les navires de pêche titulaires d'une licence

Défis du secteur de la pêche industrielle

Pas de fonds permanents pour assurer les patrouilles de protection des pêches.
L'incursion de navires de pêche industrielle et semi-industrielle dans la ZIE
Contrebande de produits de la pêche vers les pays voisins.
Absence d'outils de suivi améliorés/récents
Insuffisance de navires de patrouille en mer
Formation - renforcement des capacités des équipes PV SIK et des agents de maintien d'ordre dans différents domaines

Défis du secteur de la pêche artisanale

Licences aux pêcheurs artisanaux.
L'incursion d'embarcations artisanales étrangères dans la ZEE sierra léonaise
Utilisation de filets de pêche de taille inférieure à la normale dans les AMP
Ciblage d'espèces de poissons juvéniles à des fins commerciales
Utilisation de nappes de filet mono-filament
Contrebande de produits de pêche vers les pays voisins.

SESSIONS EN PETITS GROUPES

Thème 1 : Défis liés à l'application des cadres juridiques pour lutter contre les activités de pêche INN

Le groupe 1 a identifié les défis suivants en matière d'application de la législation
Des lois dépassées
Manque de volonté politique
Conflits entre personnes influentes
Infrastructures inadéquates
Insuffisance des fonds opérationnels
Insuffisance de la formation et de la recherche en matière de sensibilisation au domaine maritime
Faible capacité judiciaire en ce qui concerne les

questions d'(in)sécurité maritime
Capacité insuffisante en matière de collecte et de conservation des preuves
Guerres intestines et faible collaboration inter-agences
Fragmentation des lois
Partage insuffisant d'information (manque de confiance)
Non-domestication et ratification des conventions internationales
Corruption
Le premier groupe a fait les recommandations suivantes :
Adopter une approche participative.
Adopter un plan de communication qui soit inclusif dans la résolution des problèmes et dans l'élaboration de lois, des règlements et des procédures appropriés.
Réviser les règlements pour qu'ils soient suffisamment dissuasifs pour les contrevenants et, en fait, augmenter le montant des amendes.
Formation des magistrats à la poursuite des délits en mer et, en particulier, des délits liés à la pêche INN.
Étudier la possibilité de recyclages et de formations continues pour une mise à jour des capacités des juges et magistrats à engager des poursuites.
Des lois rigoureuses doivent être synchronisées et uniformisées dans toute la région
Renforcer l'application de la loi
Criminaliser les infractions en plus des amendes.

Thème 2 : Dimensions sexospécifiques des activités de pêche INN

Questions posées
Les femmes peuvent être à la fois auteurs et victimes.
Attribuer des certifications aux femmes qui vendent du poisson lorsque les coopératives se mettent d'accord sur les produits qui peuvent être étiquetés comme étant des produits non INN.
Formaliser la chaîne de transformation des produits de la pêche pour contribuer à leur traçabilité.
Sensibilisation des coopératives de femmes à la compréhension de l'INN et à la traçabilité des produits de la pêche.
Impliquer les femmes dans la collecte de données et renforcer leur capacité à tracer la pêche INN et à contribuer à son signalement.
Sensibiliser les femmes pour qu'elles comprennent l'impact sur leurs moyens de subsistance et l'importance qu'elles accordent à la dénonciation de la pêche INN.
Collaborations avec les OSC/acteurs de terrain qui sont plus proches des communautés afin d'éduquer les groupes de femmes sur leur rôle dans la pêche durable.

Approche intégrée (axée sur la demande) -
L'éducation doit également aller au-delà pour que les consommateurs soient conscients/ informés des conséquences sur leur consommation, ainsi que des implications sanitaires connexes, afin qu'ils puissent également contribuer à la lutte contre la menace de la pêche INN.

Mettre en place des infrastructures/sites de débarquement qui regroupent la pêche artisanale et les transformateurs (centres de vente de poisson) afin qu'ils puissent formaliser le secteur et améliorer le traçage, l'étiquetage, la certification et la documentation, contribuant ainsi à mettre un terme à la menace de la pêche INN.

Thème 3 : Réponses des parties prenantes, collaboration et coopération

Harmoniser les périodes de fermeture des pêches dans l'ensemble de la région afin de réglementer les activités des pêcheurs.

Impliquer les médias, les instituts de recherche et les OSC pour faire avancer l'agenda.

Améliorer la surveillance des eaux en acquérant des technologies modernes de surveillance.

Exercices/opérations conjoints réguliers pour renforcer les interactions entre les différentes parties prenantes.

Rémunérer/inciter les équipes à prendre le risque de procéder à des arrestations.

Création de bases de données facilement accessibles aux parties prenantes concernées

Questions posées

Tout comme l'Architecture de Yaoundé répond à la piraterie, /au renforcement des organisations et à la coopération avec des organisations telles que FCWC et COREB, le même système peut être institué dans le Golfe de Guinée pour encourager la collaboration et la coopération dans la lutte contre la pêche illécite, non déclarée et non réglementée dans nos eaux.

Tirer parti de l'Architecture de Yaoundé pour lutter contre la pêche INN ; les pays doivent également envisager et soutenir le détachement d'agents des pêches auprès du Centre de Coordination Interrégional afin de lutter contre ce phénomène.

Améliorer les mandats d'institutions telles que la Cour africaine de justice, pour qu'elles puissent engager des poursuites.

Accroître l'appropriation et obtenir des engagements politiques de la part des acteurs politiques.

Élaborer des réponses adaptées aux différents contextes et réalités des différents aspects de la pêche INN, c'est-à-dire des procédures spécifiques pour les acteurs de la pêche artisanale, industrielle et côtière.

MOTS DE CLOTURE

Prof. Kwesi Aning, Directeur (FAAR), dans sa conclusion, a estimé que d'ici 2030, l'économie bleue de l'Afrique produira 57 millions d'emplois et 405 milliards de dollars US, dont 100 milliards de dollars US provenant du tourisme côtier. L'Afrique compte huit zones de biodiversité, 439 zones marines importantes pour la biodiversité et 148 sites Ramsar marins et côtiers. Cependant, certains défis empêchent la réalisation du plein potentiel des États du GdG, sapant les efforts visant à accélérer le développement économique et l'intégration dans la région, et aggravent ainsi la pauvreté et l'instabilité politique. La nature transfrontalière des ressources maritimes rend la coopération régionale impérative en raison des expériences communes de conflits violents liés au contrôle, à la distribution et à la gestion des ressources associées. Il a déclaré que le domaine maritime est essentiel pour le développement économique et qu'il concerne à la fois les États membres côtiers et non côtiers. D'où la nécessité d'une coordination et d'une coopération, en étroite collaboration avec les États voisins et les homologues transatlantiques, européens et mondiaux. Il a exhorté les participants à préserver les réseaux, afin de promouvoir les futurs partenariats et échanges d'informations, et a remercié le gouvernement danois pour le financement de cette initiative.



KAIPTC
...where peace begins



**MINISTRY OF
FOREIGN AFFAIRS
OF DENMARK**



²<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/213a25f8770328e39b2ef15e7104a136-0320012022/original/Overview.pdf>

APPENDIX 1
SYMPOSIUM PROGRAMME

KOFI ANNAN INTERNATIONAL PEACEKEEPING TRAINING CENTER
DANISH MARITIME SECURITY PROJECT
SYMPOSIUM ON

Illegal, Unreported and Unregulated Fishing Trends and Impact in The Gulf of Guinea:
Stakeholder Responses
15-17 MAY 2023
Venue: Hotel le Vaisseau, Abidjan

PROGRAMME

Date / Time	Activity	Responsibility
DAY 1 Wed. May 15 2023		
08:30-09:00	Registration	Elsie A. Tachie-Menson
09:00-09:30	Opening Ceremony	KA IPTC
	Welcome Remarks	M Anthony Moulot (SEPCIM)
	Opening Remarks	Maj. Gen, Richard Addo-Gyane (Commandant, KA IPTC)
	Keynote Speaker	Mr. Assoumany GOUROMENAN (Director of Cabinet, Ministry of Animals and Fisheries resources, MIRAH)
9:30-10:00	GROUP PHOTOGRAPH / COFFEE BREAK	
10:00 -11:30	Plenary Session I	Moderator: Mrs Afua Lamptey/ KA IPTC
	Harnessing the potential of the Blue of Economy in the Gulf of Guinea	Prof. Kwesi Aning
	Trends and Impact of IUU fishing in the GoG	Mr. Barthelemy Blede/Cote d'Ivoire
	Overview of Regulatory frameworks for IUU fishing	Mr Seraphin Dedi (former Secretary General of CPCO/ FWCO)
	Gender dimensions in IUU fishing	Dr. Fiifi Edu-Afful – Research Fellow/KA IPTC
11:30-12:30	Discussion and Q&A	Moderator
12:30 -13:30	LUNCH	
13:30 – 14:30	Plenary Session II	Moderator: Capt Isaac Aratuo
	Capacity Building and Stakeholder responses	Capt. Rtd Dame Mboup (Global fishing Watch, Senegal)

	Monitoring, Control and Compliance	Mr. Godfrey Baidoo Tsibu (Consultant, Ghana)
	Regional Collaboration and cooperation	Mr. Gautier Amoussou (Ecobenin/Benin)
15:00-16:00	Discussion/Q&A	Moderator
16:00-16:30	WRAP UP OF DAY I	
16:00-16:30	COFFEE BREAK	
09:00- 9:30am	Plenary Session III Recap of day 1	Rapporteur
09:00 – 10:00am	Presentations on country-specific Trends and Impacts of IUU fishing:	Moderator: Cote d'Ivoire Panelists
	Cote D'Ivoire Nigeria Senegal Liberia	
10:00-10:30	COFFEE BREAK	
10:30-10: 50	Ghana	
10:50-11: 10	Togo Benin	
11:10-11:30	Sierra Leone	
11:30-12:30	Discussion/ Q&A	
12:30-13:30	LUNCH	
13:30: 16:00	BREAKOUT SESSIONS Topic 1: Challenges in enforcement of Legal frameworks for addressing IUU fishing activities Topic 2: Gender dimensions of IUU fishing activities Topic 3: Stakeholder Responses, Collaborations and Cooperation	
6:00 – 16:15	WRAP UP FOR DAY 2	Moderator
16:15-16:30	COFFEE BREAK	Elsie A. Tachie-Menson
DAY 3 May 17 2023		
09:00 -09:15	Recap of Day 2	Rapporteur
09:15-11:15	Presentation from Breakout sessions	Mrs. Serwaa Allotey-Pappoe
11:15-12:00	Discussion/Q&A	Mrs Serwaa Allotey-Pappoe
	Closing Ceremony	SEPCIM KA IPTC Commandant
12:00	LUNCH	